



Photo : © Terre Nourricière / RIMRAP

## Données-clés

**Financement** : Union européenne, 11<sup>ème</sup> FED

**Mise en oeuvre** : Enabel - Agence belge de développement

**Partenaire** : Ministère du Développement Rural

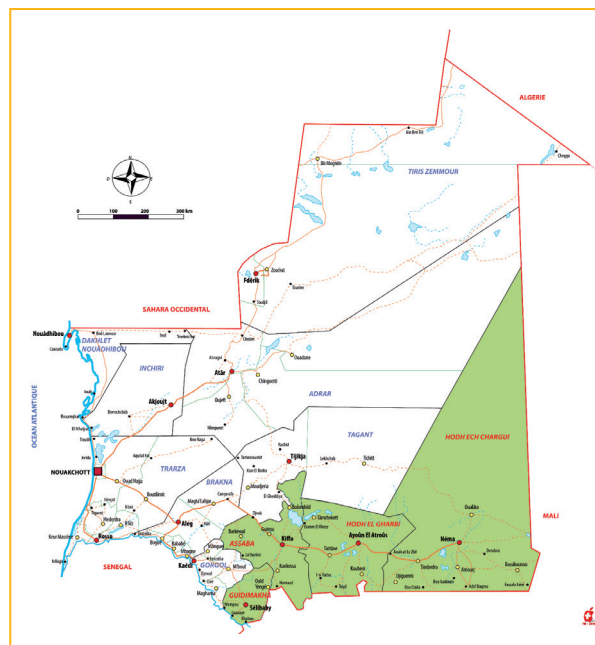
**Localisation** : Essentiellement dans les quatre Wilayas de Assaba, Guidimakha, Hodh el Chargui, Holdh el Gharbi

**Début du projet** : octobre 2018

**Durée** : 57 mois

**Budget** : 1.025.000.000 MRU (25.000.000 €)

## Zones d'intervention



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Enabel et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

### Coordination de Nouakchott

Ilot C, Ext 08, Nouakchott  
T (+ 222) 49 35 52 19

### Antenne de Kiffa

c/o Délégation Régionale MDR  
T (+ 222) 49 51 88 12

### Enabel

Agence belge de développement  
Sotrac Mermoz  
Route de Ouakam  
Dakar - Sénégal  
T (+ 221) 33 860 01 25/26  
enabel.be

Projet financé par  
l'Union européenne



Renforcement des investissements  
productifs et énergétiques en Mauritanie  
pour le développement durable des  
zones rurales (RIMDIR / Volet Enabel)

Photo : © Terre Nourricière / RIMRAP



Ministère  
du Développement Rural

Enabel 





Photo : © Mahamadou Bouda / RIMDIR



Photo : © Terre Nourricière / RIMRAP



Photo : © Mahamadou Bouda / RIMDIR

## Contexte

Le programme indicatif du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) en Mauritanie dédie 49 % de son enveloppe globale à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable. L'objectif général de ce premier secteur de concentration est de renforcer la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'approche pour ce secteur est conçue comme un ensemble complémentaire d'interventions afin d'améliorer la gouvernance (première intervention, le RIMRAP engagé depuis 2016), et de renforcer les investissements productifs et permettre l'accès à l'énergie renouvelable (seconde intervention, le RIMDIR) préalables au travail sur les chaînes de valeur agricoles et pastorales (troisième intervention, le RIMFIL pour un démarrage fin 2019).

Le RIMDIR est mis en œuvre par deux entités distinctes : d'une part, Enabel, chargée des actions relatives aux investissements productifs ruraux et au renforcement institutionnel et, d'autre part, la Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC), chargée du développement de services d'accès à l'énergie renouvelable. Ce dépliant présente l'Action d'Enabel.

## Objectifs

L'objectif global de l'action est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. L'objectif spécifique est d'améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures productives et énergétiques des populations les plus vulnérables.

## Résultats attendus

- **Accès à l'eau** : Les populations vulnérables ont accès à l'eau en quantité et qualité pour l'ensemble de leurs besoins tout au long de l'année.
- **Désenclavement** : Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année.
- **Sécurisation des ressources** : Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année par la sécurisation, l'aménagement et la gestion durable des terres agricoles et pastorales.
- **Appui institutionnel** : Les capacités de gestion et de coordination du sous-secteur infrastructures productives sont améliorées.

## Activités principales

- **Planifier et prioriser les infrastructures rurales de base.**  
Sur base de diagnostics participatifs, les interventions potentielles relatives aux investissements productifs ruraux adaptés aux populations vulnérables ciblées seront identifiées au sein de pôles de développement (zones géographiques de concentration de l'intervention) et ensuite validées. Leurs réalisations/réhabilitations concourra au développement de filières porteuses jugées prioritaires.
- **Analyser et mettre en œuvre les mesures environnementales, sociales et techniques appropriées.**  
Ces mesures une fois identifiées (études, consultations, animation communautaire...) seront mises en œuvre

préalablement à l'investissement proprement dit. Elles doivent garantir un impact au moins neutre sur l'environnement et la mise en place d'accords sociaux liant les acteurs concernés pour une gestion rationnelle et durable de l'investissement prévu.

- **Réaliser des infrastructures rurales productives.**  
Sur la base des études de faisabilité technique réalisées, les investissements sont consentis soit au travers de marchés publics de travaux pour les chantiers importants et/ou exigeant une expertise forte, soit en collaboration directe avec les populations locales (HIMO) pour les travaux de plus petite envergure et nécessitant moins de technicité.
- **Organiser la gestion et la maintenance des infrastructures et des aménagements.**  
Les comités de gestion devront découler d'une entente de gestion qui devra assurer la pérennité des ouvrages par le développement de stratégies de gestion et de maintenance appropriées. Des systèmes de financement endogènes ou externes devront être développés pour assurer la viabilité économique des investissements.
- **Renforcer les capacités des acteurs clés.**  
Les capacités au niveau national et local des acteurs clés seront renforcées dans la planification, la coordination et le pilotage des interventions liées aux infrastructures rurales et dans la conception technique, le suivi et la gestion durable et concertée des réalisations de ces infrastructures et aménagements.